ASS/FG/II/MG

2023-71 à 2023-81

VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2023

OBJET : LISTE DES DÉLIBÉRATIONS			
Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 29	Nombre de votants : 32	Date de la convocation : 2 juin 2023

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Guy VIVÈS, Mme Bérengère LÉCÉA, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Dominique JOLIS, M. Bernard FUMET, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Sylvie FUMET, Mme Martine JAFFUS, M. Didier JULIAN, Mme Sabrina FITO, Mme Virginie JULIAN, M. Freddy NOLOT, M. Rémi PÉNAVAIRE, Mme Françoise BAROUSSE, Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON, Mme Valérie FERRET, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Mireille SANTINI, M. Fabrice CASTELEYN, Mme Ginette BARRAU-FERRET, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Étaient absents :

M. Thierry CAUMEIL, Mme Sophie BIRKENER, M. Laurent ROUGÉ, M. Thierry DENARD.

Avaient donné mandat :

M. Thierry CAUMEIL à Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Laurent ROUGÉ à M. Guy VIVÈS, M. Thierry DENARD à Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sabrina FITO

-Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT, « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe »
-Selon l'article L. 2121-26 du CGCT, « Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des délibérations et des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux »

FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNALES

-Délibération n° 2023-71 : Liste des décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT par délégation du Conseil municipal – **Le Conseil municipal prend acte**

-Délibération n° 2023-72 : Détermination de l'ordre des adjoints au Maire – **Adoptée à la majorité de 23 voix pour et 9 voix contre**

-Délibération n° 2023-73 : Détermination du nombre des adjoints au Maire – **Adoptée à la majorité de 20 voix pour et 12 voix contre**

-Délibération n° 2023-74 : Désignation de deux adjoints au Maire – **Adoptée à la majorité de 20 voix pour et 12 voix contre**

-Délibération n° 2023-75 : Détermination des indemnités de fonctions du Maire – Annexe – **Adoptée à la majorité de 20 voix pour et 12 voix contre**

-Délibération n° 2023-76 : Détermination des indemnités de fonctions des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués – Annexe – **Adoptée à la majorité de 20 voix pour et 12 voix contre**

FINANCES

-Délibération n° 2023-77 : Décision modificative n° 1 – Budget annexe assainissement – **Adoptée à l'unanimité**

-Délibération n° 2023-78 : Convention de financement dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique – École maternelle Alphonse Daudet « Partageons notre école » - Annexe – **Adoptée à l'unanimité**

-Délibération n° 2023-79 : Convention de financement dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique – École élémentaire Frédéric Mistral « Les jeux éducatifs comme médiateurs dans les apprentissages » - Annexe – **Adoptée à l'unanimité**

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

-Délibération n° 2023-80 : Convention relative à la mise à disposition d'infrastructures dans le cadre du renfort annuel sur la commune de Lézignan-Corbières par des réservistes de la gendarmerie pour 2023 – Annexe – **Adoptée à l'unanimité**

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ CIVILE

-Délibération n° 2023-81 : Création d'un Comité Communal des Feux de Forêts – **Adoptée à l'unanimité**